

Compte-rendu de la réunion du conseil Municipal de Martrin
Session ordinaire du 29 Mars 2022

Le 29 mars 2022 à 20h00, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Christiane Cailliau-Deleu, maire.

Présents : Christiane Cailliau-Deleu, Laurent Lamarre, Pascal Gatto, Eve Lacklé, Josiane Léonzi, Jean-Marie Singla, Séverine Valentin, Aurélien Viala, Gaëlle Choquer, Anne Cros.

Absente excusée : Catherine Audirac-Iung

Secrétaire de séance : Séverine Valentin

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil
2. Demande de subventions au département pour le projet Assainissement
3. Demande de subvention au département pour le projet de travaux dans les logements communaux
4. Création d'une régie
5. Reprise anticipée des résultats
6. Vote des taux des taxes foncières
7. Présentation et vote du budget principal
8. Présentation et vote du budget assainissement
9. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Demande de subventions au département pour le projet Assainissement

Le conseil municipal sollicite le Conseil Départemental pour subventionner une partie des études du projet d'assainissement collectif du village. Le taux espéré est de 20% sur un montant de 28 173.50€.

Approuvée à l'unanimité.

Il est à noter que nous avons déjà reçu de l'Agence de l'eau un accord de subvention pour 14 090 €.

3. Demande de subvention au département pour le projet de travaux dans les logements communaux

Le conseil municipal sollicite le conseil départemental pour la rénovation d'un logement communal au Cayla. Le montant total des travaux est de 11 026 € HT. Le montant de subventions espéré est de 30%.

4. Création d'une régie

Dans le cadre d'événements organisés par la commune, Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de créer une régie afin d'être parfaitement en règle avec la légalité. La création d'une régie est obligatoire car une commune ne peut pas manier de l'argent. Ultérieurement un régisseur et un suppléant seront désignés par arrêtés.

Approuvée à l'unanimité.

5. Reprise anticipée des résultats

Le Code Général des Collectivités territoriales (art. L2311-4) stipule que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

La trésorerie n'a pas encore été en mesure de transmettre ni le compte de gestion ni le compte administratif 2021. Dans le cadre du vote du budget, le conseil doit donc délibérer pour la reprise anticipée des résultats 2021. La reprise est justifiée pas des fiches de calcul de résultat prévisionnel et de documents comptables annexés à la délibération.

Approuvée à l'unanimité.

6. Vote des taux des taxes foncières

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière / bâti	37.19% (soit 16.50 %taux communal +20.69% taux départemental)	37.19% (soit 16.50 %taux communal +20.69% taux départemental)
Taxe foncière / non bâti	74.50%	74.50%

A noter : la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation en 2023 n'aura aucun impact financier sur le budget communal

7. Présentation et vote du budget principal

Fonctionnement : budget en hausse car inflation + les hausses de prix de l'énergie + garder de l'argent disponibles en réserve.

Investissement : plusieurs grands projets : voirie, rénovation logements communaux, maison des associations et église du Cayla.

Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	150 239.95	
012	Charges de personnel	96 250.00	
014	Atténuation de produits	7 000.00	
65	Autres charges de gestion courante	43 785.00	
66	Charges financières	7 365.00	
67	Charges exceptionnelles	650.00	
68	Dotations aux provisions	200.00	
022	Dépenses imprévues	19 570.00	
023	Virement à section investissement	99 63.004	
042	Opérations d'ordre en section	976.00	
013	Atténuations de charges		10 500.00
70	Produits des services		20 065.00
73	Impôts et taxes		86 000.00
74	Dotations et participations		174 292.00
75	Autres produits de gestion courante		87 000.00
76	Produits financiers		2.00
77	Produits exceptionnel		50.00
002	Excédent antérieur reporté		47 760.95
	TOTAL SECTION	425 669.95	425 669.95

912.00

Investissement

Chapitre	Libellé	RAR Dépenses	RAR Recettes	Dépenses	Recettes
21	Immobilisations corporelles			912.00	
23	Immos en cours (sauf opération)	67 051.00		67 051.00	
Op	Opérations	22 978.00		129 978.00	
165	Cautions	2 903.00	2 900.00	2 903.00	2 900.00
16	D = Remboursement emprunts R = Emprunts et dettes assimilées y compris dépôts et cautions reçus			24 500.00	30 000.00
001/1068	Résultat reporté			74 812.50	114 190.50
13	Subventions d'investissement		50 654.00		52 329.00
10	Dotations fonds divers réserves				127.00
021	Virement de la section Fonctionnement				99 634.00
040	Opérations d'ordre entre section				976.00
	TOTAL SECTION (avec RAR)			300 156.50	300 156.50

8. Présentation et vote du budget assainissement

Fonctionnement : RAS

Investissement : les frais d'études sont estimés à 70 000€ pour l'année 2022. Il va falloir obtenir le maximum de subventions pour limiter l'impact du projet sur les finances communales. Il a été prévu de faire un emprunt pour équilibrer le budget et échelonner la dépense (sachant que 2 emprunts précédents ont été soldés).

Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	3 294.75	
014	Atténuation de produits	700.00	
65	Autres charges de gestion courante	500.00	
042	Opération d'ordre en section	3 118.00	
70	Produits des services		5 002.00
002	Excédent antérieur reporté		2 610.75
	TOTAL SECTION	7 612.75	7 612.75

Investissement

Chapitre	Libellé	RAR Dépenses	RAR Recettes	Dépenses	Recettes
21	Immobilisations corporelles	3 000.00		3 000.00	
Op	Opérations	14 700.00		78 908.00	
16	D = remboursement d'emprunts R = Emprunts et dettes assimilée y compris dépôts et cautions reçus				50 000.00
01/1068	Résultat reporté				13 335.16 1 364.84
13	Subvention d'investissement				14 090.00
10	Dotations fonds divers réserves				
021	Virement de la section Fonctionnement				
040	Opérations d'ordre entre sections				3 118.00
	TOTAL SECTION (avec RAR)			81 908.00	81 908.00

9. Questions diverses

Dans le cadre du projet d'assainissement, des passages caméra et des tests à la fumée vont avoir lieu dans le village dans les jours qui viennent pour faire le diagnostic du réseau.

Le cabinet de géomètre Roques est déjà intervenu pour réaliser la topographie complète du bourg.

Une barrière au Cayla a disparu suite aux inondations il y a quelques années. Il va être demandé à l'agent communal d'en refaire une.

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés la séance est levée à 22 h 05